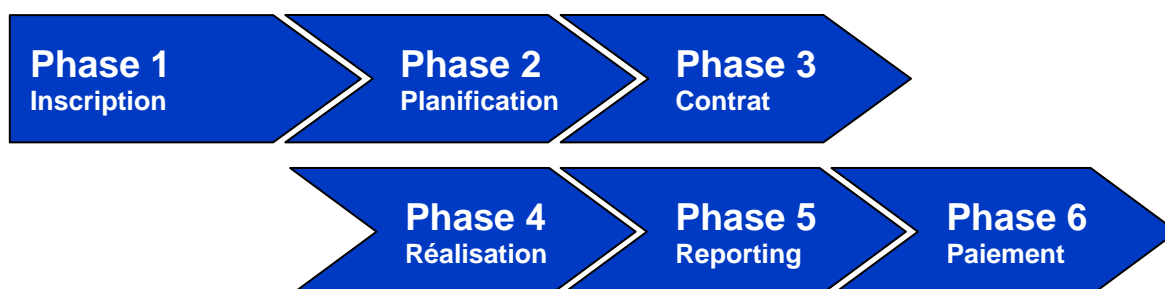
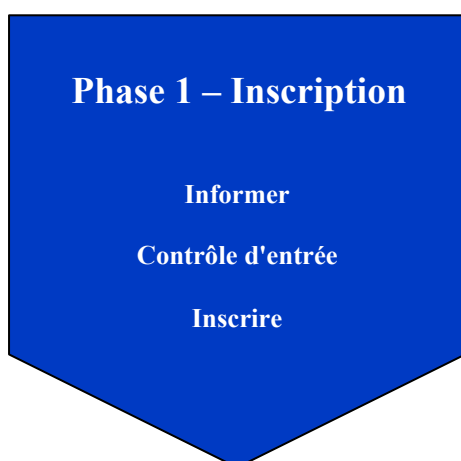


Déroulement du programme de promotion PUEDA

Le programme de promotion PUEDA (FP) est divisé en six phases, les phases 1, 3, 5 et 6 étant uniquement de nature administrative. Dans la phase 2, vous identifiez les potentiels d'efficacité de votre centre de calcul (CC) et étudiez des mesures pour exploiter ces potentiels. Dans la phase 4, vous appliquez les mesures et mesurez l'accroissement de l'efficacité. Les subventions vous sont versées dans la phase 6, après confirmation de l'accroissement de l'efficacité. Vous êtes conseillé et assisté par le programme de promotion (FP) en cas de besoin. De plus, le programme de promotion (FP) impose des délais et décide de l'entrée dans les phases respectives du programme.



Les différentes phases du programme de promotion et les interactions entre le requérant et FP sont expliquées en détail dans la présentation suivante. Les étapes importantes sont définies pour chaque phase. Vous trouverez les documents et directives nécessaires sous le menu téléchargement de la page d'accueil du programme de promotion.



Sur le site www.pueda.ch, vous trouverez des informations sur les objectifs du programme de promotion

Vérifiez à l'aide du [contrôle d'entrée en ligne](#) mis à disposition sur la page d'accueil, si votre CC remplit les critères pour bénéficier des subventions.

Utilisez également les autres outils, comme le [calculateur d'économie](#), le [calculateur de contribution financière](#) et le [calculateur de rendement économique](#) pour simuler les possibles scénarios de mesures et les économies d'énergie

Si vous remplissez les conditions de participation, complétez le [formulaire d'inscription](#) et envoyez-le avec signature légale par courrier postale au FP. Les données essentielles nécessaires concernent la puissance IT installée (kW_{IT}), des informations sur l'installation technique du local et la participation à d'autres programmes d'efficacité. Le programme de promotion FP évalue sur la base de ces données si votre CC peut bénéficier des subventions. Vos informations sont traitées de manière confidentielle par le programme de promotion FP et ne sont pas transmises à des tiers.

Phase 2 – Planification

Analyse énergétique

État actuel et mesures

Concept de mesure

Pour commencer, vous effectuez une analyse énergétique pour définir par calcul le PUE de votre CC. Vous pouvez effectuer l'analyse énergétique vous-même ou mandater les sociétés Amstein+Walthert AG, Jobst Willers Engineering AG ou des sociétés tierces. Pour réaliser l'analyse énergétique, utilisez le

- [Formulaire d'analyse énergétique](#) *

Sur la base de l'analyse énergétique, établissez un inventaire de l'état actuel ainsi qu'un plan de mesures pour abaisser la consommation d'électricité de l'équipement d'infrastructure. Pour ce faire, vous avez besoin du

- [Formulaire état actuel et mesures](#) *

Notez que vous aurez de nouveau besoin du formulaire état actuel et mesures dans la phase 5, pour documenter les mesures mises en œuvre.

Pour finir, établissez un concept de mesure pour déterminer le PUE à l'aide des mesures de consommation d'électricité de l'équipement d'infrastructure et IT après application de mesures d'efficacité. Vous avez besoin du

- [Formulaire concept de mesure](#) *

(*) Observez les [instructions phase 2](#). Envoyez les trois formulaires remplis par e-mail au programme de promotion pour évaluation.

Remarque: Si vous avez déjà réalisé une analyse énergétique ou une mesure PUE avant l'inscription au programme de promotion, vous pouvez remettre ces documents. Veuillez toutefois compléter tous les formulaires (les données essentielles). Le programme de promotion décide si votre analyse énergétique et votre concept de mesure peuvent être acceptés tels quels ou si des compléments sont nécessaires.

Phase 3 – Contrat

Signature du contrat

Après examen de vos trois formulaires, analyse énergétique, état actuel et mesures, concept de mesure, vous concluez un contrat avec le programme de promotion.

Le contrat règle définitivement les prestations que vous devez fournir, la mise en œuvre dans les délais des mesures ainsi la revendication pour les subventions.

Le contrat est établi sur la base de vos informations en phase 2 et vous est remis pour signature.

Phase 4 – Réalisation

Mise en oeuvre des mesures
Effectuer les mesures

Vous réalisez les mesures d'accroissement d'efficacité à l'aide de votre plan de mesure.

Vous installez les appareils de mesure selon votre concept de mesure, afin de mesurer la consommation d'électricité de l'installation et déterminer le nouveau PUE.

En phase 5, vous communiquez vos résultats de mesure et les mesures mises en œuvre au programme de promotion. Remplissez les deux formulaires suivants seulement dans la phase 5, mais observez déjà maintenant les exigences quant à la réalisation et au reporting:

- [Formulaire état actuel et mesures](#)
- [Formulaire résultats de mesure](#)

Phase 5 – Reporting

Rapport à remettre au programme de
promotion

Vous documentez les mesures réalisées et enregistrez les résultats de mesure. Pour la description des mesures réalisées, veuillez de nouveau utiliser le formulaire état actuel et mesures de la phase 2. Le nouveau PUE est déterminé dans le formulaire résultats de mesure. Remplissez les deux formulaires et envoyez-les par e-mail au programme de promotion:

- [Formulaire état actuel et mesures](#)
- [Formulaire résultats de mesure](#)

Phase 6 – Paiement

Paiement des contributions
financières

Le programme de promotion étudie votre dossier.

La contribution financière vous est versée si vous avez atteints les objectifs fixés et abaissé avec succès le PUE de votre CC.

Le montant de la contribution financière dépend du niveau d'efficacité atteint et de la grandeur de votre CC.